

LA TERMINOLOGIE JURIDIQUE COMMUNIQUÉE AUX NON-INITIÉS**(Les cas de violence domestique et de discrimination reflétés dans les médias)***Ina MARCHITAN**Universitatea de Stat din Moldova,
Universitatea din Burgundia, Franța*

La compréhension de la terminologie du droit reste toujours une terra incognita pour les profanes, mais il y a quand même des outils qui la font plus accessible: plus claire et plus concise. Les communiqués et les travaux des organisations non-gouvernementales et les articles de presse représentent un tel instrument. Notamment là-bas on peut identifier de différents degrés de spécialisation, fait qui peut générer les changements sémantiques des termes. Les termes pouvant se transformer dans des mots communs, notre but étant d'identifier le rapport terme/mot, observer le niveau de spécialisation des textes et la polysémie des mots, s'il sera le cas.

Mots-clés: terminologie juridique, médias, violence domestique, discrimination.

THE LEGAL TERMINOLOGY FOR THE UNINITIATED**(The case of domestic violence and discrimination reflected in the media)**

The comprehension of the legal terminology has always been a terra incognita for the laymen though, there are still tools that make it more accessible i.e., clearer and more concise. Press releases of non-governmental organisations and newspaper articles serve as such tools. Here we can identify various degrees of specialisation which may generate the semantic change of terms. Given that terms may be transformed into common words, we aim at determining the relationship term/word and analysing the level of specialisation of the texts and the phenomenon of polysemy, if need be.

Keywords: legal terminology, mass media, domestic violence, discrimination.

Si l'on parle de la terminologie comme une discipline qui s'occupe avec la communication spécialisée dans un domaine scientifique, technique ou professionnel, la socioterminologie vient identifier et utiliser d'une manière adéquate le sens par les personnes ordinaires. Cette communication intéresse non seulement l'émetteur, qui est plus ou moins spécialiste, mais aussi le destinataire, qui peut être n'importe qui – d'une personne ordinaire à un scientifique, par exemple.

Si l'on regroupe un certain nombre de travaux inspirés par la réflexion sociolinguistique, on peut dire que la socioterminologie est une terminologie mise sur ses pieds. Selon le linguiste François Gaudin, d'un point de vue méthodologique, «la socioterminologie procède avant tout d'une attitude descriptive. En rupture avec les usages traditionnels: consultation d'experts, travaux sur des corpus limités, ignorance de la dimension orale, une attitude plus linguistique – la linguistique étant essentiellement une science descriptive – suppose que les termes soient étudiés dans leur dimension interactive et discursive» [1].

Angela Bidu-Vranceanu parle d'une «terminologie externe», qui «dans le dernier siècle se propose de décrire les termes comme des faits naturels, non conventionnels, comme des mots du lexique commun. Son objectif principal étant d'enregistrer, expliquer et décrire les termes spécialisés de différents domaines, eux-mêmes ou en relation avec la langue courante» [2].

Pour que les termes soient un objet de recherche dans cette terminologie externe, il est nécessaire la présence ou même l'utilisation fréquente dans les médias et/ou dans la langue commune. La délimitation de certaines catégories du lexique spécialisé d'un grand intérêt ne dispose pas d'objectifs précis.

Le sujet abordé dans cet article est de l'actualité, car on vit dans une société qui s'accommode encore trop souvent de ce qu'un homme puisse exercer des violences contre sa femme, voire en arrive à la tuer, sous prétexte qu'il s'agirait d'une «affaire privée». La violence conjugale a un effet désastreux pour l'humanité toute entière, car elle touche, non seulement l'homme qui l'exerce et la femme qui la subisse, mais également les enfants qui en sont témoins et qui, par conséquent, en sont aussi des victimes [3].

La violence domestique contre les femmes représente un attentat à la dignité humaine. Ce phénomène est de plus en plus reconnu comme un des plus sérieux et urgents problèmes de tous les temps. La communauté internationale et la société civile considèrent qu'il n'y a pas de circonstances atténuées pour la violence contre les femmes.

C'est en 1979 que la Convention de l'ONU pour l'Élimination de toute Forme de Discrimination contre les Femmes, le principal instrument international des droits des femmes, a été adoptée.

L'Assemblée générale des Nations unies a établi, par la résolution 54/134 du 17 décembre 1999, le 25 novembre comme Jour international pour l'élimination de la violence contre les femmes et a invité les gouvernements, les organisations internationales et non-gouvernementales à organiser des activités ayant comme but de réveiller la conscience publique face à ces problèmes.

La violence contre les femmes est une réalité et les estimations de l'ONU montrent que les abus non seulement persistent, mais augmentent. 35% des femmes de tout le monde se sont confronté avec une forme de violence physique et/ou sexuelle. La violence tue plus de femmes que les accidents routiers et le paludisme réunis. Cinq femmes sur une déclarent avoir été abusées sexuellement avant l'âge de 15 ans, presque 70% des victimes ont été tuées par leur partenaire de vie.

En Moldavie, la Loi pour la prévention et la lutte contre la violence en famille (la Loi no 45) a été adoptée en mars 2007, et promulguée par le Président de la République de Moldova le 18 mars 2008, entrant en vigueur le 18 septembre 2008. L'adoption de cette loi et des modifications ultérieures de la législation du domaine a eu comme but de créer un mécanisme de mettre en place des lois, ce qu'a représenté un pas en avant dans la lutte contre la violence en famille et qui a contribué de manière significative à la mise de ce problème sur l'agenda des facteurs de décision politique [3].

Les missions des ONG spécialisées et des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles sont de faire reconnaître les violences faites aux femmes comme un phénomène de société, ce type de violences étant une des manifestations de l'inégalité persistante entre les hommes et les femmes; d'être une force de proposition auprès des pouvoirs publics et des politiques afin de faire évoluer les lois; d'interpeller l'opinion publique et de faire évoluer les mentalités; de favoriser des échanges, des réflexions, des partenariats et des recherches afin d'améliorer les réponses apportées. [4]. Dans le cadre de ces organismes travaillent des spécialistes de différents domaines, comme la juridiction, la psychologie, l'assistance familiale, etc. Fait qui parle du niveau de spécialisation qu'ils possèdent et du vocabulaire qu'ils utilisent pour transmettre l'information pour qu'elle soit plus claire aux personnes qui en ont besoin. Ex: *CARE France lance une campagne mettant en contraste le respect et la liberté de choix qui devraient être garantis à chacune et la réalité des violences que subissent bien trop de petites filles et de femmes à travers le monde: violences physiques ou sexuelles, crimes d'honneur, mariages forcés, mutilations génitales, exploitation sexuelle, etc.*

Mais si l'on parle des articles de presse écrits à ce sujet, on arrive à se demander du degré de spécialisation de la personne qui écrit, du journaliste; et surtout du journaliste d'investigation, car ce sont eux plutôt qui cherchent, analysent et présentent au lecteur de différents cas. Pour en savoir plus, on est allé à la source et on a demandé un tel journaliste de nous dire quelles sont les capacités nécessaires pour écrire un tel article, quelles sont ses sources, comment faire pour apporter au lecteur non-initié une information à caractère juridique compréhensible.

V.M. nous a communiqué que pour un journaliste d'investigation, il est impérativement de connaître les termes du domaine. Ils viennent de la pratique de tous les jours, mais aussi et de la lecture de plusieurs lois, du Code pénal, Code de Procédure pénale, du Code civil, différents projets de loi. Il serait parfait qu'un journaliste d'investigation ait certaines études juridiques, mais c'est difficile, or, s'ils en avaient, plusieurs journalistes renonceraient au journalisme pour devenir des procureurs, juges ou avocats. Quand même, on accentue le fait qu'il est très important de connaître au moins des choses plus ou moins générales, comme par exemple ce que signifie dossier pénal, poursuite, enquête, ou quelle est la différence entre une décision et un arrêt. Il faut avoir également une pensée analytique, esprit d'observation, imagination, intuition et parfois du courage... mais aussi et des sources sûres et importantes.

Le journaliste a besoin de sources officielles, qui d'habitude ne disent pas grande chose, mais plutôt, de sources non officielles; celles qui parlent, qui donnent de certaines idées, sujets, à condition que leur nom n'apparaisse pas dans l'article. Ils peuvent être des personnes ordinaires ou des anonymes, qui envoient des messages *via* Internet, ou par téléphone.

Dans les investigations, les plus importantes et crédibles sources, sont les documents. Ils donnent au travail un air de crédibilité. Les journalistes essaient également de les publier, s'il est possible de les faire publiques.

Quand on parle des journalistes, on pense tout de suite au sensationnel, car c'est cela qui attire le lecteur. Mais au-delà du sensationnel, le journaliste a quelques principes déontologiques à respecter quand il reflète notamment les sujets de violence et/ou de trafic. Il doit analyser les cas en profondeur; on transforme le sujet du particulier au général: *est-ce qu'en Moldavie pouvait-on prévenir ce cas, y a-t-il un système développé de prévention de la violence*, et beaucoup d'autres. Le texte ne doit pas nuire au protagoniste, mais plutôt créer une attitude de compréhension envers lui. Ex: *Les violences faites aux femmes ne comprennent pas seulement les insultes ou les coups, elles signifient également des droits dénigrés, des opportunités limitées et des voix réduites au silence* [5]. Il faut également tenir compte de traditions, ethnies, religion et croyance des personnes, en évitant de donner une appréciation.

Un entretien avec une personne qui a souffert de violence en famille est une procédure complexe, qu'on ne peut pas toujours assurer. Pour solliciter un entretien, il faut contacter l'UNFPA¹ et tenir compte du fait que le/la bénéficiaire doit donner son accord par écrit et connaître de quelle information a besoin le journaliste et dans quel contexte va-t-il l'utiliser. Encore, il est bien de présenter les questions et l'information dont on a besoin au psychologue, à l'assistant social ou à une autre personne qui coordonne le cas respectif. Un fait important et que le psychologue ou l'assistant social sera présent tout au long de l'entretien.

Pour exemplifier ce qu'on a déjà mentionné, on a créé un corpus avec les plus utilisés termes qu'on a pu identifier dans les médias et sur les sites spécialisés. Nous partons des articles de presse, tant avec les commentaires du journaliste, qu'avec les affirmations et témoignages des victimes, et on arrive aux communications ou informations générales des organismes spécialisés.

Les textes abondent en termes juridiques, mais qui sont déjà très connus par la société, à cause de ce fléau social qui est responsable, tous les trois jours, du décès d'une femme tuée par son conjoint. Sans parler ici de toutes celles qui subissent chaque jour des violences de toute nature au sein de leur foyer.

On a identifié plusieurs termes **à une composante**:

noms – *insulte, agresseur, époux, lésion, strangulation, victime*;

verbes – *maltraiter, emprisonner, mutiler, tuer, abuser, égorger, affronter, menacer, etc.*;

à deux composantes: N+Adj – *femme maltraitée, lésion corporelle, phénomène sexiste, préjudices corporels, infraction présumée, abus sexuel, agression sexuelle, blessure corporelle, violence conjugale, violence familiale, violence psychologique, violence économique, violence spirituelle, partenaire marital, homicide conjugal, conflit conjugal, mariage forcé*;

à trois composantes: N+Prép+N, V+Prép.+N - *acte de violence, retrait des accusations, dépendance d'alcool, frapper à mort, entrer en prison, violence en famille*;

des expressions à 4 ou plusieurs composantes: *consommation excessive d'alcool, subir des violences verbales, subir des violences physiques, violence envers les enfants, infraction commise avec usage, tentative ou menace de violence contre autrui, femmes victimes de violence, atteinte volontaire à l'intégrité de l'autre, l'égalité des époux dans les relations familiales, la prévention et la lutte contre la violence en famille, etc.*

Tout journaliste se doit d'expliquer, de décoder, de trier, de hiérarchiser, de transmettre ses informations de manière à être lues et comprises par le public le plus large. L'écriture journalistique est destinée à mettre en avant l'information et non son auteur. Bien au contraire, ce dernier est tenu de s'effacer devant l'information à transmettre. Il n'écrit jamais pour se mettre en valeur, mais pour élever le niveau de connaissance de ses lecteurs [6].

Les journalistes essaient d'être autant claires qu'il est possible, mais parfois, à cause de cette multitude de termes et expressions tirés du domaine juridique et de la violence et trafic, ce fait ne réussit pas toujours. Finalement, ils n'écrivent pas seulement pour des juristes ou spécialistes responsables des victimes de la violence, mais surtout pour les gens ordinaires. Plusieurs fois, pour être plus exhaustifs, ils peuvent répéter une idée qu'il faut mettre en évidence. Pour les initiés, cela peut être agaçant, mais pour le public large, cela peut représenter un vrai aide.

Même si, malheureusement, les gens de la campagne en particulier, ont un niveau de culture juridique très bas pour tout comprendre, quelle que soit la complexité du texte.

Des phrases simples et tout à fait compréhensibles, on peut en rencontrer encore parmi les déclarations des personnes interviewées, étant donné le fait qu'elles peuvent être des personnes qui n'ont pas de connaissances

¹ Fonds des Nations unies pour la population.

dans ce domaine: «*Mon mari m'a battu pendant 16 ans. Vous vous rendez compte ce que représente 16 ans de supplice? Au début, cela a commencé par des insultes, des objets cassés, des crises de nerfs... J'étais soumise. J'avais peur pour mes enfants*», ou même des spécialistes, qui parlent d'une manière simpliste, mais qui utilisent des termes déjà vulgarisés: *Il est important de connaître les droits, pour pouvoir se défendre et obtenir la fin de l'abus et/ou punir l'agresseur.*

Les termes utilisés et la complexité des phrases diffèrent d'un journaliste à un autre, d'un spécialiste à un autre. Les deux catégories de personnes retrouvent des défis: le premier doit posséder un langage et des connaissances juridiques pour lui permettre de faire un article approprié et transmettre l'information; le deuxième doit savoir l'expliquer d'une manière plus claire, car c'est au troisième qu'arrive le texte final: au public large.

Or, c'est notamment ce but que la socioterminologie poursuit.

Références:

1. GAUDIN, F. *Pour une socioterminologie. Des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*. Publications de l'Université de Rouen, 1993a. 254 p.
2. BIDU-VRĂNCEANU, A. *Lexicul specializat în mișcare. De la dicționare la texte*. București: Editura Universității din București, 2007. 265 p. ISBN 978-973-737-336-6
3. *Lutter contre les violences conjugales*, [Accesat: 15.10.2015] Disponibil: http://www.solidaritefemmes.org/ewb_pages/f/federation.php
4. *Violența față de femei în familie în Republica Moldova*. Chișinău: "Nova Imprim" SRL, 2011. 148 p.
5. *Dites non aux violences faites aux femmes!* [Accesat: 17.10.2015] Disponibil: <http://www.carefrance.org/care-actions/campagnes/non-violences-faites-aux-femmes.htm>
6. VANESSE, M. *L'écriture journalistique*, Journée d'étude de l'Ifres Atelier: «Savoir lire, savoir écrire», 31 janvier 2012.

*Prezentat la 02.10.2015
în cadrul Colocviului Internațional
Dialogisme et polyphonie dans les langages de spécialité –
vers une socioterminologie dynamique*